

Pétitions

M. MURPHY—OPPOSITION AUX BILLS C-131 ET C-133

[Traduction]

M. Gurbin: Madame le Président, j'accepte ce que vous avez déclaré au début au sujet de ce genre d'interventions. Toutefois, avant d'intervenir, je devais en avoir confirmation dans le hansard et c'est la première occasion qui m'est donnée, depuis que le hansard a été imprimé, de vérifier si cette intervention a été consignée, car il arrive bien souvent que des remarques faites dans le cours du débat ne soient pas transcrites dans le hansard; c'est pourquoi je devais vérifier avant de faire cette démarche.

Mme le Président: Je comprends bien, mais c'est au moment où ils entendent prononcer ce genre de termes que les députés devraient intervenir. Je préviens simplement les députés qu'il faut régler ce genre de problèmes au moment même où ils surgissent. Deux conditions motivent l'interdiction d'utiliser des termes antiparlementaires. Tout d'abord, c'est parce qu'ils risquent de semer la perturbation à la Chambre. Manifestement, si personne n'a entendu cette phrase immédiatement ou que le député n'en a pas été insulté sur le moment, il n'y a pas eu perturbation. Cependant, j'accepte son argument; les termes étaient bien antiparlementaires. Quant au préambule de la réponse du ministre, j'en ai déjà entendu bien d'autres semblables quand il m'est arrivé de demander cinq ou six fois de suite aux députés de retirer certaines paroles, avant qu'ils ne finissent par le faire. C'est pourquoi, par souci de justice envers le ministre, j'ai accepté sa réponse comme je l'ai acceptée en d'autres occasions.

M. Rod Murphy (Churchill): Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom de centaines de Canadiens qui se prévalent aujourd'hui de leur inaliénable et ancien droit d'exprimer ainsi leur grief collectif et de demander à la Chambre d'y donner suite. D'après les pétitionnaires, les bills C-133 et C-131 réduiront les pensions des personnes âgées en limitant l'indexation des pensions des fonctionnaires et des prestations de sécurité de la vieillesse. Ils prient humblement tous les députés de s'opposer à ces projets de loi.

M. DOMM—L'IMPOSITION DU SYSTÈME MÉTRIQUE

M. Bill Domm (Peterborough): Madame le Président, j'ai une pétition signée par 3,699 Canadiens de toutes les régions du pays qui ont formé une association appelée «Operation Humbug» pour s'opposer à l'imposition du système métrique. Je vous la présente, madame le Président, parce que le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet) a accusé les pétitionnaires d'avoir forgé des signatures. Avant de la signer, les pétitionnaires y ont inscrit leur nom et leur adresse en lettres moulées. Si le ministre de la Consommation et des Corporations n'est pas satisfait, je verrai à ce qu'on indique les numéros de téléphone sur la prochaine pétition.

● (1510)

Je la présente au nom de pétitionnaires du Pacifique à l'Atlantique. Voilà le texte:

Nous protestons contre l'imposition du système métrique et nous demandons que ce système soit utilisé sur une base purement facultative.

Cette pétition est identique à celle qu'ont présentée 135,000 pétitionnaires il n'y a pas longtemps.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

PÉTITIONS

M. TAYLOR—LE RÉTABLISSEMENT DE LA PEINE CAPITALE

M. Gordon Taylor (Bow River): J'ai l'insigne honneur de présenter une pétition au nom de 603 Canadiens demeurant dans la circonscription de Bow River en Alberta. Cette pétition réclame le rétablissement de la peine capitale.

Elle provient de la région de High River et d'Okotoks, dans la circonscription de Bow River. Dans cette région, deux femmes ont été mutilées et leurs dépouilles brûlées. Les pétitionnaires croient très fermement que la peine capitale devrait être rétablie pour le meurtrier prémédité quand le prévenu est trouvé coupable sans l'ombre d'un doute. La sanction suprême, la mort, devrait s'appliquer au crime suprême, soit le meurtre.

Mes pétitionnaires prient humblement la Chambre des communes de tenir compte de l'avis de la majorité des Canadiens en rétablissant la peine capitale.

M. SARGEANT—L'ESSAI DE MISSILES DE CROISIÈRE EN TERRITOIRE CANADIEN

M. Terry Sargeant (Selkirk-Interlake): Madame le Président, je présente une pétition signée par 1,714 Manitobains qui s'opposent au projet du gouvernement d'autoriser l'essai du missile de croisière au Canada.

L'essai de ce missile provoque un débat très animé à l'extérieur du Parlement. En fait, le 30 octobre dernier, 15,000 personnes ont défilé dans les rues d'Ottawa pour protester contre le projet d'essai de cet engin de destruction. Rassemblés devant le Parlement, les Canadiens ont demandé clairement au gouvernement d'interdire l'entrée du missile de croisière au Canada. Malheureusement, le Parlement n'a jamais été saisi de cette question et, à titre de représentant des habitants de la région de Selkirk-Interlake et de critique du Nouveau parti démocratique en matière de défense, je suis heureux de déposer à la Chambre cette pétition contre le missile de croisière.